

## Ramassage des déchets – Mois de mai

En raison des jours fériés, les collectes de déchets sont décalées à plusieurs reprises en mai :

- Il n'y aura pas de collecte les jours fériés (1<sup>er</sup>, 8, 9 et 20 mai)
- Seront collectés le jeudi 2 mai : les recyclables, les ordures ménagères, les verres et les déchets végétaux
- Seront collectés le vendredi 10 mai : les ordures ménagères
- Seront collectés le samedi 11 mai : les recyclables et les déchets végétaux

Depuis le mois d'avril, le ramassage des déchets végétaux a lieu tous les jeudis pour les habitants disposant d'un bac spécifique pour les déchets verts. La mise à disposition du bac par Douvais Agglo est possible au tarif de 40 €/an.

Le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 14 mai. La collecte aura lieu dès 6h. Pensez à présenter vos déchets la veille à partir de 19h. Le volume pouvant être collecté est de 2m<sup>3</sup> maximum par habitation.

## Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (Démarche en ligne)

Ce service permet aux citoyens français et aux citoyens européens de demander leur inscription sur les listes électorales d'une mairie pour voter en France. Accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune : votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

**Pour voter lors des élections européennes 2024, vous devez faire cette démarche en ligne au plus tard le 1er mai 2024. En cas de situation particulière, possibilité de se faire connaître jusqu'au 30 mai en Mairie.**

## Vos obligations en matière d'autorisations d'urbanisme

Devant certains constats effectués il est important de vous renseigner sur les principales règles à respecter en matière de démarches liées aux opérations d'urbanisme. Une grande majorité de constructions, de travaux ou d'aménagements nécessitent obligatoirement une demande d'autorisation d'urbanisme, préalablement à leur réalisation (extension, clôture, changement de toiture/menuiseries avec modification structurelle, façade/ravalement/bardage, véranda, terrasse, pergola, carport, piscine, abris de jardin, panneaux photovoltaïques...). Ces autorisations sont selon les cas, soit le permis de construire (PC), soit la déclaration préalable (DP). Il existe également deux actes informatifs : le certificat d'urbanisme d'information (CUa) et le certificat d'urbanisme opérationnel (CUb). Nos services restent à votre disposition pour vous informer. N'hésitez pas à nous consulter !

**En cas de non-respect de ces obligations**, l'article L480-4 du code de l'urbanisme précise que : *Le fait d'exécuter des travaux mentionnés aux articles L. 421-1 à L. 421-5 en méconnaissance des obligations imposées par les titres Ier à VII du présent livre et les règlements pris pour leur application ou en méconnaissance des prescriptions imposées par un permis de construire, de démolir ou d'aménager ou par la décision prise sur une déclaration préalable est puni d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6 000 euros par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L. 430-2, soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé.*

## Permanence de l'assistante sociale

Mme CAULIER, Assistante Sociale, n'assurera pas de permanences en mai en en août. Prochaines permanences le 6 juin et le 4 juillet.

## Food Truck « Au plaisir »

Le Food truck « Au plaisir » sera sur notre commune les **jeudis 2, 16 et 30 mai en soirée**. N'hésitez pas à réserver par avance au 06 17 63 50 56.

**Envoyez-nous vos articles !** Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 avril**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr)



Mairie d'Estrées  
Tél : 03 27 89 61 21  
[mairie@estrees.fr](mailto:mairie@estrees.fr)  
[www.estrees.fr](http://www.estrees.fr)



## AGENDA

Mai 2024

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1	2	3	4	5
		Fête du travail Férié  Vente de muguet	Ramassage des verres, végétaux, recyclables et ordures ménagères  Food Truck		Mairie fermée	
6	7	8	9	10	11	12
Médiathèque : 16h00 à 18h30		Armistice 1945 Férié  11h - Mairie Cérémonie	Ascension Férié	Mairie fermée  Ramassage des ordures ménagères 	Mairie fermée  Ramassage des végétaux et des recyclables 	
13	14	15	16	17	18	19
Médiathèque : 16h00 à 18h30	Ramassage des encombrants 	Réunion PLU 18h30 Mairie	Ramassage des végétaux et des recyclables  Food Truck		Mairie fermée  Tournoi Jeux Vidéo AJE Médiathèque	
20	21	22	23	24	25	26
Lundi de Pentecôte Férié  Médiathèque : Fermée		Réunion « Le Village Estrées Vert » 18 h Mairie	Ramassage des végétaux et des recyclables 		Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
27	28	29	30	31	La mairie et l'ensemble des services techniques seront exceptionnellement fermés les vendredi 10 et samedi 11 mai (pont de du 8 mai et de l'Ascension). Les services fermeront donc le mardi 7 mai au soir et ré ouvriront le lundi 13 mai au matin.	
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des végétaux et des recyclables  Food Truck	Fête des Voisins		

## Permanences de Charles Beauchamp et Maryline Lucas

Veillez trouver ci-dessous les permanences (de 18 h à 19 h) pour les prochains mois :

Date	Ville	Salle
Pas de permanence pendant les vacances scolaires		
15 mai 2024	Arleux	Café de l'In Sensée – 34 rue de la chaussée – Arleux
22 mai 2024	Auberchicourt	Salle Coquelet – Boulevard Coquelet
29 mai 2024	Lécluse	Mairie
5 juin 2024	Montigny	Mairie
12 juin 2024	Aniche	Mairie
19 juin 2024	Féchain	Mairie
26 juin 2024	Masny	Mairie

## Elagage Enedis

Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension vont être entrepris sur le territoire de la commune d'ESTREES à dater du 15/03/2024 jusqu'au 15/08/2024. L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux FLANDRE-HAINAUT, à l'entreprise : FLANDRES ARTOIS PAYSAGES.



Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide des bonnes pratiques directement sur votre smartphone via le QR code. <https://www.rte-france.com/riverains/modalites-de-gestion-de-la-vegetation-sous-et-aux-abords-des-lignes-electriques>.

## Fête des voisins

La fête des Voisins, c'est le vendredi 31 mai 2024.

Le concept est simple : La Fête des Voisins est un moment de convivialité pour faire connaissance avec ses voisins. Chacun apporte son butin, le partage et l'on passe un bon moment tous ensemble.

Cette année, la municipalité aimerait comme l'an dernier, offrir aux habitants d'Estrées la possibilité de se regrouper avec leurs voisins à l'occasion de chaleureuses retrouvailles.

Suite aux demandes faites dans les quartiers, nous allons organiser les points de ralliements. Pour tout renseignement, merci de nous contacter sur : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr).

Nous voulons faire de la Fête des Voisins un moment de convivialité dans notre village.

Nous comptons sur vous ! Merci par avance.



## Restaurants du Cœur

Pour la première fois à Estrées, les Restos du Cœur seront ouverts pour la campagne d'été qui débutera le 3 avril 2024. Les bénéficiaires seront accueillis un mercredi après-midi sur deux à la médiathèque, sauf pendant les mois de juillet et août.

Si vous désirez vous inscrire, nous vous accueillerons pendant la distribution afin de convenir ensemble d'un rendez-vous. Pour tout renseignement vous pouvez appeler Mme QUIN au 06 13 96 08 17.

## Commémoration du 8 mai

La cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945 se déroulera le 8 mai à 11h au Monument aux Morts (rassemblement à 10h45 derrière la mairie).

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera servi en salle des mariages.

## PLU – Plan Local d'Urbanisme

Les travaux de révision du PLU se poursuivent. Vous trouverez ci-joint les dates des prochaines réunions publiques afin de vous présenter l'avancement du dossier :

- 1<sup>ère</sup> Réunion publique avec les habitants le 15 mai à 18h30 (Salle des Mariages)
- 2<sup>ème</sup> Réunion publique avec les habitants le 17 juin à 18h30 (Salle des Mariages)

## Claire Lefebvre - vente de muguet

Comme chaque année, pour le 1<sup>er</sup> mai, Claire Lefebvre Fleurs et créations, votre fleuriste sera au croisement de la rue du Calvaire, de la rue de la Mairie et de la rue du Général de Gaulle. Un beau choix de muguet vous y sera proposé. Retrouvez-la de 8h30 à 12h30. Vous avez la possibilité de commander au 06 25 55 03 58.

A très bientôt – Claire Lefebvre Fleurs et créations.

## Budget 2024 - taxes communales

Le budget communal pour l'année 2024 a été voté le lundi 8 avril.

Le montant des taxes communales reste inchangé pour l'année 2024 :

- 35,61 % pour le foncier bâti
- 54,72 % pour le foncier non bâti
- 12,07 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

## Mise à jour du fichier population de la commune

Le secrétariat constate de plus en plus de données erronées dans son fichier population. Fichier interne aux services de la Mairie, celui-ci reste à usage exclusif du secrétariat (conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)). Il permet de pouvoir vous contacter en toutes circonstances. Afin d'en effectuer la mise à jour, si vous n'avez pas encore entrepris la démarche de vous faire connaître en Mairie ou si vos coordonnées sont à modifier, merci de bien vouloir nous retourner la fiche de renseignements jointe à cette info village (dépôt en Mairie ou dans la boîte à lettres).

## Ferme de l'Hospice - vente de fraises

Les fraises d'Estrées seront bientôt mûres ! Mme Marie Chantal Genty vous les propose à partir du 15 mai au tarif de 5 € la barquette de 500 g. Pour toute commande, vous pouvez la contacter au 06 68 18 22 08.

## Journée mondiale de la fibromyalgie

Le 12 mai de chaque année, c'est la journée mondiale de la fibromyalgie et du SFC (Syndrome de Fatigue Chronique). Pour célébrer la journée mondiale, la Mairie sera éclairée de bleu, symbole de la reconnaissance de la fibromyalgie.

## Association « Le Village Estrées Vert » - Réunion d'information 22 mai 2024

L'association Le Village Estrées Vert propose aux membres ainsi qu'aux personnes intéressées une réunion d'informations sur les projets en cours, un moment d'échange pour tous : Mercredi 22 mai 2024 dès 18h00 dans la salle des mariages en mairie.

